

Grenoble, le 15 avril 2019

La rectrice de l'académie de Grenoble
Chancelière des universités

A

Mesdames et Messieurs les candidats

Rectorat de Grenoble

Division
des Examens
et Concours

Ref : 2019-780/DEC4/BTS/PM

Affaire suivie par :
Pascale Mathurin

Téléphone :
04 76 74 72 48

Mél :
pascale.mathurin
@ac-grenoble.fr

Adresse postale
7, place Bir-Hakeim
CS 81065
38021 Grenoble cedex 1

Objet : note aux candidats individuels du BTS « conception et réalisation des systèmes automatiques », session 2019

J'ai l'honneur de vous adresser les instructions relatives à l'organisation de la session 2019 du brevet de technicien supérieur «**conception et réalisation des systèmes automatiques**».

La présente note comporte 1 annexe.

I - CENTRES D'EXAMEN :

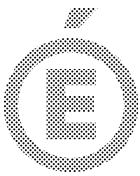
CENTRE D'EXAMEN – EPREUVES ECRITES ET ORALES	CANDIDATS RATTACHES
<p>LGT BOISSY D'ANGLAS Avenue Jean Jaurès – BP 127 07104 ANNONAY CEDEX ☎ : 04 75 69 25 50</p>	<p>Pas de candidat individuel cette année</p>
<p>LGT VAUCANSON 27, rue anatole France 38030 GRENOBLE CEDEX 2 ☎ : 04 76 96 55 18</p>	<p>1 candidat individuel du département de l'Isère</p>
<p>LGT CHARLES PONCET 1, avenue Charles Poncet 74302 CLUSES CEDEX ☎ : 04 50 89 36 20</p>	<p>2 candidats individuels du département de la Haute Savoie</p>

Une convocation vous sera adressée 15 jours avant les épreuves
(voir calendrier **annexe I**).

Il vous appartient de contacter le centre d'examen auquel vous êtes rattaché. Ce dernier vous indiquera l'ordre de passage pour l'Epreuve Professionnelle de Synthèse.

II - LIVRET SCOLAIRE :

Dans le cas où vous êtes en possession d'un livret scolaire, ce dernier devra être déposé dans le centre d'examen le jour de votre première épreuve écrite.



III – CONSIGNES PARTICULIERES A CERTAINES EPREUVES :

a) Langue vivante étrangère :

L'arrêté du 22-7-2008 et à ses annexes définit la nature de l'épreuve.

Cette épreuve orale est scindée en 2 parties :

- Compréhension de l'oral : 30 min sans préparation pour 3 écoutes espacées de 2 min d'un document audio ou vidéo dont le candidat rendra compte en français, par écrit
- Expression orale en continu et en interaction : 15 min assorties d'un temps de préparation de 30 min.

Cette partie d'épreuve prend appui sur 2 ou 3 documents textuels et iconographiques illustrant un thème adapté pour des sections industrielles. Le candidat enchaînera par une brève présentation personnelle (1 à 2 min) et une présentation structurée des documents (3 à 4 min).

Les épreuves auront lieu du 2 au 6 mai 2019 dans un centre de rattachement départemental qui vous sera indiqué ultérieurement.

b) Epreuve professionnelle de synthèse :

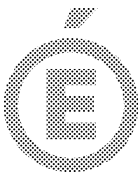
Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2008, la constatation de non conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention «non valide» à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier est déclaré non-conforme, la mention «non valide» est portée à l'épreuve.

La non conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- **absence de dépôt du dossier,**
- **dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice,**
- **durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,**
- **documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.**

IMPORTANT : les candidats ayant bénéficié d'un aménagement de formation, d'une réduction ou d'une dispense de stage devront **OBLIGATOIREMENT** fournir, au moment du dépôt de leurs dossiers, une copie du courrier de notification qui leur a été délivré.



IMPORTANT

DATE DE RETRAIT ET DEPOT DES DOSSIERS PROFESSIONNELS DE SYNTHESE :

Epreuve U 6.1 : 17 mai 2019

Epreuve U 6.2 – « conduite et réalisation d'un projet », les candidats individuels peuvent soit :

- déposer leur dossier le 16 mai 2019,

- **soit retirer un dossier dans le centre d'examen** : la demande sera faite auprès de la DEC par mail : pascale.mathurin@ac-grenoble.fr **AVANT LE 5 AVRIL 2019.**

La DEC se chargera de prévenir le centre d'examen, qui mettra à disposition des candidats individuels le dossier pour le 16 mai 2019

Sous-épreuve U6.1 : rapport d'activité en entreprise :

Le déroulement de la sous-épreuve consiste tout d'abord en un exposé de 20 minutes sur la connaissance de l'entreprise, sur les plans de la technique industrielle, de l'organisation et de la gestion, puis sur la description des activités menées au sein de celle-ci. Pour quelques activités, après une présentation succincte du cahier des charges, le candidat décrit la démarche qui l'a conduit aux résultats attendus.

Cette présentation sera suivie d'un entretien de 10 minutes avec la commission d'interrogation constituée d'un représentant de la profession et de deux professeurs de sciences et techniques industrielles enseignant en section de technicien supérieur en conception et réalisation de systèmes automatiques. Il s'agit d'évaluer la capacité du candidat à synthétiser ses observations sur l'entreprise et à interpréter le bilan de ses propres activités.

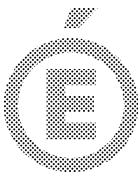
Sous-épreuve U6.2 : conduite et réalisation d'un projet :

C'est une sous-épreuve orale, sous forme d'un exposé de 40 minutes, suivi d'un entretien de 30 minutes avec la commission d'interrogation.

Le dossier du candidat peut correspondre :

- soit à des activités que le candidat a effectuées au cours de son activité professionnelle, dans le cadre d'un développement, de la réalisation ou de l'amélioration d'un système automatique,
- soit à un dossier de réalisation **remis au candidat, sur sa demande**, par le recteur de l'académie en vue d'une soutenance devant la commission d'interrogation. Le candidat **devra demander le dossier auprès de la DEC**, par mail : pascale.mathurin@ac-grenoble.fr, **avant le 5 avril 2019**, qui se chargera de transmettre la demande au centre d'examen de rattachement. Le candidat devra retirer ce dossier dans le centre d'examen, **le 16 mai 2019.**

Dans le premier cas, le candidat expose la conduite et la réalisation d'un projet. Dans le cas d'un dossier de réalisation remis au candidat, pour évaluer la partie relative à la conduite de projet, il doit exposer la façon dont il envisage la conduite de la réalisation, de l'installation, des tests et de la validation du système automatique.



IV – JURY DE DELIBERATIONS – RESULTATS - RELEVES DE NOTES - DIPLOMES :

Les délibérations du jury se dérouleront au rectorat de Grenoble

le vendredi 5 juillet 2018 à 09h00
sous la présidence de M. Michel LOISY IA-IPR de STI

Résultats : la liste des résultats pourra être consultée sur le site internet de l'académie de Grenoble.

Les relevés de notes seront adressés au domicile de chaque candidat par mes services dans les jours qui suivent les délibérations du jury.

Les diplômes seront envoyés de la même manière, dans la première quinzaine du mois d'octobre 2020. **Nous signaler au plus tôt si vous avez un changement d'adresse.**

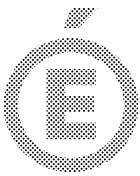
V - FRAUDE A L'EXAMEN :

Les fraudes aux examens et concours de l'Enseignement Technique sont régies par l'arrêté ministériel du 19 mai 1950 (RLR 540-3).

VI - DOSSIERS TECHNIQUES ET CERTIFICATS DE STAGE :

Les dossiers techniques seront conservés par les centres d'examen jusqu'à la fin de la session suivante, c'est-à-dire jusqu'au 16 juillet 2020.

Les certificats de stage doivent être remis aux candidats qui en feront la demande.



ANNEXE I - CALENDRIER DES EPREUVES-
BTS CRSA - SESSION 2019

Dates	Horaires	Epreuves	Nature
Mercredi 15 mai 2019	08h00 à 12h30 (1)	U.4 Conception préliminaire d'un système automatique	Ecrit (1)
Jeudi 16 mai 2019	8h00 à 12h00 (1)	U.5-1 Conception détaillée d'une chaîne fonctionnelle (pour les candidats en ponctuel)**	Ecrit (1)
Vendredi 17 mai 2019	08h00 à 12h00 (1)	U.5-2 Conception détaillée d'un système automatique (pour les candidats en ponctuel) **	Ecrit (1)
Lundi 13 mai 2019	10h00 à 12h00 (1)	U.3-2 Sciences physiques et chimiques appliquées (pour les candidats en ponctuel) **	Ecrit (1)
	14h00 à 16h00 (2)	U.3-1 Mathématiques (groupe B) (pour les candidats en ponctuel)**	Ecrit (1)
Mardi 14 mai 2019	14h00 à 18h00 (1)	U.1 Culture générale et expression	Ecrit (1)
Mardi 18 juin	5 min ou 30 min **	U.6-1 Rapport d'activité en entreprise	oral
au			
Vendredi 20 juin 2019	50 min ou 1h10**	U.6-2 Conduite et réalisation d'un projet	oral
Du jeudi 2 au lundi 6 mai 2019	30 min + 15 min (30 min de préparation)	E.2 Langue vivante (pour candidats en ponctuel)**	oral + écrite

(1) la sortie des candidats n'est autorisée que deux heures après le début des épreuves

(2) la sortie des candidats n'est pas autorisée avant la fin de l'épreuve